

55808

Distr.: LIMITEE

ECA/UNDP/IGOs/UNSA/V/91/05
Avril 1991

FRANÇAIS
Original : FRANÇAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Cinquième réunion conjointe CEA/PNUD/
Organisations intergouvernementales
africaines/Institutions spécialisées
des Nations Unies

25-26 avril 1991

Addis-Abeba, Ethiopie

~~PROJET DE~~ RAPPORT

A. Introduction

1. La cinquième réunion conjointe CEA/PNUD/OIG africaines/ Institutions spécialisées des Nations Unies s'est tenue à Addis-Abeba les 25 et 26 avril 1991, sous la présidence de M. Robert Naah, Secrétaire général adjoint de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

B. Participation

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Banque de développement des Etats des Grands-Lacs (BDEGL), Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), Organisation du Bassin de la Kagera (OBK), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), Conférence de coordination du développement en Afrique australe (SADCC), Commission de l'océan Indien (COI), Zone d'échanges préférentiels pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (ZEP), Union panafricaine des télécommunications (UPAT), Association des organisations africaines de promotion commerciale (AOAPC).

3. Les organisations et institutions spécialisées du système des Nations Unies ci-après ont également pris part à la réunion : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Centre de commerce international (CCI), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

4. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) était représentée en qualité d'observateur.

C. Ouverture de la réunion

5. Dans son allocution d'ouverture, le Professeur Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a d'abord souhaité la bienvenue aux participants. Ensuite, tout en se félicitant du démarrage effectif de la plupart des activités des projets multisectoriels, il a souhaité que le maximum soit fait pour que l'essentiel des résultats soit atteint avant la fin de l'année en cours. Il a, par ailleurs, fait quelques suggestions concernant des domaines dignes d'intérêt lors de l'élaboration du programme régional pour l'Afrique dans le cadre du cinquième cycle de programmation du PNUD. Il a, enfin, terminé son propos en donnant quelques indications sur les implications pour les groupements économiques existants de la naissance prochaine de la Communauté économique africaine.

D. Election du bureau (Point 2 de l'ordre du jour)

6. La réunion a élu le bureau suivant :
- M. Robert Naah, CEEAC : Président
 - M. Charles J. Hove, SADCC : Vice-Président
 - CEA : Rapporteur

E. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (Point 3 de l'ordre du jour)

7. L'ordre du jour ci-après a été adopté :

- I. Cérémonie d'ouverture

- II. Election du bureau
- III. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- IV. Rapport sur l'exécution des projets multisectoriels par la CEA et les Agences associées, et autres projets d'intégration
- V. Rapport par les OIG sur l'harmonisation de leurs activités avec celles des autres groupements économiques au sein de chaque sous-région.
- VI. Rapport sur l'exécution de certains projets régionaux impliquant la collaboration des OIG:
 - Deuxième Décennie des transports et communications en Afrique;
 - Décennie du développement industriel en Afrique.
- VIII. Rapport intérimaire sur la mobilisation des ressources pour les besoins de l'intégration économique:
 - étude sur la mobilisation des ressources par les institutions financières africaines, avec un accent particulier sur le risque de change;
 - efforts des OIG en vue d'associer les institutions financières à leur programmation.
- VIII. Rapport par les Agences spécialisées sur leurs activités menant à l'intégration économique de l'Afrique:

- Rapport par l'Organisation internationale du travail sur la crise de l'emploi en Afrique et sur l'amélioration des conditions de travail en Afrique;
- Rapports des autres Agences des Nations Unies.

IX. Intégration des grands bassins fluviaux en Afrique :

- Bassins de l'Afrique de l'ouest et aménagement du haut-bassin du Fouta Djallon
- Autres bassins

X. Rapport intérimaire par le Secrétariat conjoint OUA/CEA/BAD sur la création de la Communauté économique africaine

XI. Echange de vues sur une stratégie régionale pour l'Afrique intégrant l'action des OIG au double plan sectoriel et sous-régional

XII. Rapport du PNUD sur la préparation de son cinquième cycle de programmation en ce qui concerne le Programme régional pour l'Afrique

XIII. Divers

XIV. Date et lieu de la prochaine réunion

XV. Adoption du rapport de la réunion

XVI. Clôture de la réunion

La réunion a décidé des horaires suivants pour ses travaux :
10h00 à 13h00 puis 15h00 à 19h00 pour le 25 avril; 9h00 à 13h00

pour le 26 avril, l'adoption du rapport étant prévue le 26 avril à 20h30.

F. Rapport sur l'exécution des projets multisectoriels par la CEA et les agences associées et autres projets d'intégration
(Point 4 de l'ordre du jour)

8. Les coordonnateurs des projets multisectoriels et la CEA ont fait le point de l'exécution de ces projets. Il ressort de ces exposés, complétés par des interventions des agences spécialisées que, malgré les retards encourus avant le démarrage des projets, l'exécution desdits projets se déroule présentement de manière généralement satisfaisante. Le lancement de certaines activités devrait, cependant, intervenir rapidement pour que le taux d'exécution atteigne un niveau conforme aux prévisions.

9. Au cours des interventions qui ont suivi ces exposés, les participants ont indiqué que le rapport ne reflétait pas certaines difficultés non négligeables rencontrées par les projets sur le terrain et qui seront examinées plus en détail lors des réunions des Comités directeurs des projets. Ils se sont également souciés de la mesure dans laquelle les projets ont atteint ou approché les objectifs qui leur étaient assignés et produit un impact sur le processus de l'intégration économique en Afrique. La préoccupation majeure des participants est que les projets multisectoriels n'aboutissent pas qu'à des études, mais donnent lieu à des réalisations concrètes et tissent des liens avec d'autres projets nationaux ou régionaux.

10. Il a été répondu à ces interventions que certaines activités sont allées au-delà de simples études. Ce fut, notamment, le cas du séminaire sur l'industrie textile en UDEAC qui a énoncé et

proposé des mesures précises pour la restructuration de ce sous-secteur affecté par une crise profonde.

11. Au terme de ce débat, la réunion a recommandé qu'à l'avenir les rapports soient plus complets et n'occultent pas les difficultés rencontrées sur le terrain. Ils devraient aussi faire ressortir les liens des projets multisectoriels avec d'autres projets et tentent d'estimer, dans toute la mesure du possible, l'impact de ces projets. La réunion a également déploré les retards encourus et souhaité à l'avenir qu'un seul rapport fasse état des problèmes requérant une recherche en commun de solutions.

12. D'autres organisations ont ensuite fait rapport à la réunion de l'exécution de leurs projets. C'est ainsi qu'après avoir informé la réunion de la mise en place depuis le 10 avril 1991 d'une nouvelle équipe dirigeante de son secrétariat, la CEPGL a exprimé le souhait de relancer sa collaboration avec toutes les organisations concernées par les questions d'intégration économique, notamment la CEA, le PNUD et les agences spécialisées du système des Nations-Unies. Elle a souhaité que les modalités de cette relance soient examinées rapidement et avec toutes les parties intéressées. Elle a enfin fait le point de l'exécution de certains de ses projets notamment l'étude de faisabilité du laboratoire pharmaceutique communautaire, la création d'un centre de documentation commerciale, le complexe intégré d'industries forestières et le projet de développement de la pêche.

11 13414 - ORK - - -

11 15 Pour sa part la SADCC a indiqué que la plupart des projets financés par le PNUD dans le cadre du quatrième cycle de programmation avaient été exécutés en totalité, sauf dans les domaines de l'agriculture et des ressources humaines. Elle a ajouté que au cours de sa prochaine réunion annuelle avec le PNUD

prévue en novembre 1991 serait discuté le programme susceptible d'être financé par le PNUD au cours de son cinquième cycle.

16 En ce qui la concerne, la CBLT a fait le point de l'exécution du projet RAF/88/029 dont les deux composantes (gestion des ressources hydrauliques et réhabilitation du centre de documentation de la Commission) s'exécutent de manière satisfaisant malgré l'important retard connu par le projet. Elle a également informé les participants de l'évolution du projet sur l'élaboration du plan directeur de sécurité alimentaire pour lequel l'assistance de la FAO est attendue. La CBLT sollicite également l'aide de la CEA et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour mettre au point les autres projets qui devraient être prêts pour la prochaine conférence des bailleurs de fonds.

17 De son côté, la COI a indiqué que le financement qu'elle avait sollicité au titre du quatrième cycle n'avait pu lui être accordé, les fonds du Programme régional ayant été déjà engagés en totalité. Néanmoins, a-t-elle précisé, le PNUD s'est engagé à assurer le financement d'une assistance préparatoire pour l'élaboration d'une nouvelle requête à présenter au titre du cinquième cycle. Le nouveau document de projet dont le volet relatif à la formation sera formulé en juin prochain et qui est conforme aux domaines prioritaires de coopération identifiés en avril 1989 comporte les volets suivants :

- promotion de la qualité des produits industriels des pays membres de la COI;
- promotion du commerce et perfectionnement du personnel du secrétariat de la COI; et
- amélioration de la gestion.

18. La COI compte sur les organisations du système des Nations Unies, en particulier le PNUD et la CEA pour l'aider à atteindre les objectifs de coopération énoncés par ses membres.

19. Enfin, la ZEP exprimé sa préoccupation devant le fait que certains projets du quatrième cycle n'ont pas encore démarré à la veille du lancement du cinquième cycle, alors que la période de mûrissement des projets multisectoriels est longue et leur exécution complexe.

G. Rapport par les OIG sur l'harmonisation de leurs activités avec celles des autres groupements économiques au sein de chaque sous-région (point 5 de l'ordre du jour)

20. La SADCC a fait part de la particularité de son organisation interne qui se caractérise par le fait que la coordination au niveau des secteurs est confiée aux Etats membres qui bénéficient, à cet effet, de l'appui d'un personnel permanent. Bien qu'ayant bien fonctionné jusqu'ici, le système n'élimine pas tous les problèmes liés à l'harmonisation entre les projets régionaux et les projets nationaux. La SADCC a, par ailleurs, indiqué qu'elle était en train de mettre en place un mécanisme de coordination avec le concours de la BAD et fait état d'un accord récent avec la ZEP qui a posé les bases pour une harmonisation de leurs activités sectorielles. Elle a terminé son propos en souhaitant que les bailleurs de fonds facilitent la coordination entre les OIG en discutant conjointement avec celles-ci le financement de leurs activités ayant des points communs.

21. Tout en appuyant cette recommandation de la SADCC, la ZEP a indiqué qu'elle s'efforçait d'harmoniser ses activités avec toutes les OIG (IGADD, SADCC, COI) de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. L'idéal, selon elle, serait un forum de concertation;

mais à défaut de ce mécanisme, un accord comme celui qui vient d'être signé avec la SADCC peut fournir un cadre de discussion adéquat.

19. Pour leur part, les OIG de l'Afrique centrale (CEEAC, CEPGL et UDEAC) ont déclaré qu'elles se rencontreraient régulièrement, au moins une fois par an, depuis 1988; cette rencontre qui est désormais institutionnalisée devrait donner de meilleurs résultats à l'avenir. Elles ont également identifié des domaines où, du fait de l'avance prise par certaines d'entre elles, l'harmonisation des activités devrait s'imposer; c'est le cas, notamment, de la libre circulation des personnes (passeport multinational et législation sur l'immigration), coopération monétaire, étude des difficultés liées au développement des échanges communautaires, interconnexion des réseaux de télécommunications, organisation de foires commerciales etc.

20. Pour sa part, l'OBK a fait état de son expérience de collaboration avec certaines organisations couvrant, en partie ou en totalité, la même aire géographique qu'elle, en insistant sur les difficultés réelles liées à cette collaboration qui est, pourtant, si nécessaire.

21. En ce qui la concerne, la CBLT a fait ressortir sa particularité qui consiste dans le fait qu'elle n'a juridiction que sur une partie du territoire de chacun de ses Etats membres, limitée à son bassin conventionnel. Ceci ne l'empêche, cependant, pas de pratiquer une coopération active avec toutes les organisations concernées dans cet espace.

22. En conclusion, la réunion a encouragé la poursuite des efforts en vue d'harmoniser les activités au sein de chaque sous-région et invité les bailleurs de fonds à contribuer à ces efforts par une

vigilance accrue lors de l'examen des demandes de financement qui leur sont adressées.

H. Rapport sur l'exécution de certains projets régionaux impliquant la collaboration des OIG (point 6 de l'ordre du jour)

H.1 Deuxième Décennie des transports et communications en Afrique

26 En présentant ce point de l'ordre du jour, la CEA a rappelé que l'objectif majeur de la première Décennie, le désenclavement de l'Afrique, avait conduit au choix des projets correspondants *et, notam* toutes transafricaines et *notam* projets de télécommunications. Les trois évaluations de cette première Décennie ont révélé des faiblesses (insuffisante préparation, absence de mécanisme de mobilisation de ressources etc.) dont des enseignements ont été tirés pour la préparation de la deuxième Décennie. C'est ainsi qu'a été mis en place un Comité de mobilisation des ressources. Après l'adoption d'un programme préliminaire à leur réunion de l'Abuja, les ministres africains des transports ~~et~~ tiendront une réunion extraordinaire à Addis-Abeba pour approuver la liste des projets de la deuxième Décennie.

27 Au cours du débat qui a suivi cet exposé, les participants ont exprimé le souhait que les projets de la Décennie soient reliés à ceux des projets multisectoriels en cours d'exécution ou prévus.

H.2 Deuxième Décennie du développement industriel en Afrique

25. En prenant connaissance lors de leur réunion de Harare en 1989 de l'évaluation de la première Décennie dont il ressortait une mobilisation insuffisante de ressources et une approche inadéquate,

les ministres africains de l'industrie ont décidé de proposer à l'Assemblée générale des Nations Unies la proclamation d'une deuxième Décennie du développement industriel en Afrique. Par sa résolution 44/237 l'Assemblée générale a accepté cette proposition, tout en demandant que la nouvelle Décennie fasse l'objet d'une préparation au niveau national d'une part, au niveau sous-régional et régional d'autre part. Ceci a été fait sous l'égide de la CEA, de l'ONUDI et de l'OUA grâce au concours d'experts locaux recrutés à cet effet, en ce qui concerne les projets nationaux. Pour ce qui est des projets sous-régionaux, les OIG concernées ont activement participé à leur élaboration dans des forums convoqués au niveau de chaque sous-région. Ces projets seront bientôt examinés par un groupe de 15 experts sélectionnés sur une base sous-régionale avant d'être soumis aux ministres africains de l'industrie en juin 1991 à Dakar, après avoir été revus par une réunion des experts de tous les Etats membres. Les quatre principaux groupements économiques (CEEAC, CEDEAO, ZEP et UMA) ont été conviés à la réunion d'experts susindiquée.

34. En discutant ce point, la réunion s'est souciée de la mise en place d'un mécanisme de coordination, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources, entre la Décennie des transports et communications et celle du développement industriel. L'assurance a été donnée par la CEA qu'une réflexion était en cours à ce sujet et que des propositions allaient être faites à cet effet.

I. Rapport intérimaire sur la mobilisation des ressources pour les besoins de l'intégration économique (point 7 de l'ordre du jour)

I.1 Etude sur la mobilisation des ressources par les institutions financières africaines avec un accent particulier le risque de change

25 En présentant ce point de l'ordre du jour, la CEA a insisté sur la nécessité de définir clairement les termes de référence de l'étude qui avait été demandée par la quatrième réunion, afin qu'elle corresponde aux préoccupations essentielles. Elle a, par ailleurs, invité la réunion à arrêter les modalités de réalisation de l'étude qui pourrait être prête pour la prochaine réunion.

26 Lors de la discussion qui a suivi cet exposé, la réunion a été informée de la réalisation prochaine d'une étude sur le renforcement des groupements économiques africains, dans le cadre de la mise en place de la Communauté économique africaine. Elle a également eu connaissance d'une étude sur le risque de change effectuée par la CEPGL et la BDEGL sur la base d'une enquête à l'intérieur et hors de la CEPGL.

27 Au terme de ce débat, il a été recommandé :

- que la CEA se rapproche des institutions financières ~~africaines~~, en particulier de la BDEGL qui a déjà réalisé une étude sur le risque de change, pour faire un rapport à la prochaine réunion sur les moyens d'améliorer l'accès aux ressources pouvant être mobilisées pour les besoins de l'intégration économique;
- que le rapport prenne en compte les possibilités de financement du secteur privé, tant autochtone qu'étranger;

- que ce rapport ne fasse pas double emploi avec l'étude sur le renforcement des groupements économiques africains, mais la complète;
- qu'une réflexion soit menée sur la possibilité de mettre en place des mécanismes de consultation entre les OIG et les bailleurs de fonds, à l'image de ce qui se fait au plan national.

I.2 Efforts des OIG en vue d'associer les institutions financières à leur programmation

38. Etant donné que cette question a déjà été discutée en 1990 et compte tenu de ce qui a été dit au point précédent, la réunion n'a pas jugé utile d'ouvrir un débat sur ce point-ci.

J. Rapport par les agences spécialisées sur leurs activités menant à l'intégration économique de l'Afrique (Point 8 de l'ordre du jour)

39. A ce point de l'ordre jour, le Président a donné la parole aux agences spécialisées pour qu'elles fassent rapport sur leurs activités.

40. Prenant le premier la parole, le représentant du Centre de commerce international (CCI) a souligné que le commerce est un catalyseur pour l'intégration économique. Il a rappelé que les échanges intra-africains étaient encore faibles alors que 50% de des importations de l'Afrique de l'extérieur peuvent être achetées en Afrique même. Pour promouvoir les échanges, le CCI a surtout proposé le développement de l'information commerciale par l'installation de réseaux d'information et par l'organisation de foires commerciales.

41. Prenant à son tour la parole, le représentant de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) a signalé que son organisation est intervenue dans certains projets visant la facilitation du transit des marchandises surtout pour les pays enclavés, l'amélioration de systèmes de gestion et d'information douanières et de suivi de transport des marchandises. La CNUCED propose de créer des centres d'information et de formation pour répondre aux besoins des services douaniers.

42. Le représentant de la FAO a exprimé le soutien continu de son organisation à l'intégration tant au niveau sous-régional que régional. Il a, à ce sujet, rappelé notamment certaines activités réalisées dans les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et du centre. Il a signalé également, à l'échelon régional, la participation de la FAO à l'élaboration du protocole ayant trait à l'aspect agricole et qui sera annexé au Traité créant la Communauté économique africaine.

43 - OACI - -

44. Le représentant de l'ONUDI a ensuite pris la parole pour signaler que son organisation avait, à l'échelon sous-régional, favorisé le processus d'intégration économique en mettant en place un programme d'assistance aux institutions intergouvernementales pour une remise en état des entreprises industrielles capables de servir le marché sous-régional. L'ONUDI a également organisé des formations sur le tas et conçu un programme industriel pour les pays de la ZEP. Elle a aussi organisé des réunions d'investisseurs potentiels en vue de mobiliser des ressources vers le secteur de l'industrie.

45. Le représentant de l'Union panafricaine des télécommunications (UPAT) a insisté sur la nécessité et l'importance des télécommunications dans l'intégration économique. Il a souligné

que au cours du Vè cycle du PNUD, l'UPAT a deux objectifs : celui de l'intégration physique des réseaux et celui de l'harmonisation des tarifs, et cela ne peut pas se réaliser sans une coopération des institutions intergouvernementales. Il a stigmatisé les difficultés à ce sujet, telle que l'absence de spécialisation au niveau sous-régional et à l'échelon des différentes institutions intergouvernementales des télécommunications, leurs différences d'approche et de politique alors qu'elles servent les mêmes pays. L'harmonisation des tarifs rencontre elle aussi les problèmes de différenciation de entre institutions desservant les mêmes pays et il s'y ajoute les problèmes d'échange. Il a proposé une spécialisation au niveau des institutions sous-régionales de télécommunications et de mener une étude sur les chambres de compensation.

46. Le représentant de l'Organisation internationale du travail (OIT) a signalé que son organisation avait encouragé la coopération entre Etats membres dans les domaines de la promotion de l'emploi, dans le développement des ressources humaines par la création de centres de formation et dans la planification de l'emploi. Il a proposé que le développement des ressources humaines soit considéré comme un programme important pour l'intégration et d'inscrire dans les stratégies et politiques d'intégration, les possibilités de résoudre la crise de l'emploi.

11 47. OIT

11 48. Le représentant de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a appuyé les propos du représentant de l'UPAT et a distribué une déclaration de son organisation sur ses activités visant l'intégration.

K. Intégration des grands bassins fluviaux en Afrique (Point 9 de l'ordre du jour)

49. En l'absence de l'OMVS qui avait demandé l'inscription à l'ordre du jour de ce point, les participants ont décidé le renvoi de son examen à la prochaine réunion. Ils ont, par ailleurs, demandé à la CEA de prévoir un exposé sur l'aménagement du bassin du fleuve Congo/Zaire à cette occasion.

L. Rapport intérimaire par le Secrétariat conjoint OUA/CEA/BAD sur la création de la Communauté économique africaine (Point 10 de l'ordre du jour)

50. En présentant ce point de l'ordre du jour, le représentant du Secrétariat conjoint OUA/CEA/BAD a fait l'historique du processus de négociation devant mener à la création de la Communauté économique africaine, en insistant sur les étapes marquantes et les décisions importantes de ce processus. Il a aussi rappelé les nombreuses démarches effectuées par l'OUA pour assurer la consultation la plus large autour du projet de Communauté économique africaine, en tentant d'y associer les organisations africaines et internationales concernées. Il a poursuivi son propos en livrant à la réunion l'essentiel du contenu du Traité, avant d'informer les participants des visites qu'effectueront prochainement dans toutes les sous-régions africaines des consultants chargés de recueillir les vues de toutes les parties concernées sur les relations entre la future Communauté et les communautés économiques (sous-) régionales.

51. Au cours du débat qui a suivi cet exposé, les participants se sont préoccupés de savoir ce que sera le rôle de la CEA, une fois que la Communauté sera créée et chargée d'harmoniser les activités des communautés (sous-) régionales. Il a été répondu que la CEA

adapterait son assistance aux besoins de la Communauté et que l'OUA et la CEA avaient déjà commencé à harmoniser leurs positions à cet effet; les étapes menant à la coordination des activités des communautés (sous-) régionales par la Communauté constitueront d'ailleurs l'ossature du protocole. Il a été aussi demandé si les organisations dont la création a été suggérée pour susciter la participation populaire au processus d'intégration économique en Afrique devaient être créées au niveau national ou communautaire. A cette question il a été répondu que c'est au niveau communautaire que l'impact de ces organisations pourrait le mieux se faire sentir.

42. Enfin, il a été proposé que les communautés (sous-) régionales se réunissent pour harmoniser leurs vues sur la question avant que l'étude des consultants soit présentée aux instances compétentes de l'OUA. A ce sujet, il a été proposé que, non seulement les agences spécialisées qui participent à la rédaction de certains projets de protocoles, mais certaines organisations (Union des syndicats africains, par exemple) soient invitées à la réunion pour enrichir ses débats de leur expérience.

M. Echange de vues sur une stratégie régionale de l'Afrique intégrant l'action des OIG au double plan sectoriel et sous-régional (Point 11 de l'ordre du jour)

43. En introduisant ce point, le représentant de la CEA a commencé par mentionner les faiblesses de l'économie africaine, à savoir :

- faible pourcentage du commerce intra-africain;
- absence d'entreprises multinationales africaines;
- persistance des barrières tarifaires et non-tarifaires;
- absence d'un tarif extérieur commun;

- absence de politiques communes dans les principaux secteurs économiques;
- absence d'intégration monétaire.

Les conséquences au plan économique de ces faiblesses sont :

- l'absence de liens intersectoriels, par exemple entre l'agriculture et l'industrie;
- l'absence d'une production industrielle de base (métallurgie, chimie de base etc.);
- structures de production désarticulées;
- absence d'un processus autonome d'accumulation capable de financer l'investissement;
- manque de corrélation entre l'appareil de production et le système de consommation.

44. Plusieurs raisons expliquent cette situation dont le manque de ressources suffisantes et la non-implication des groupes socio-économiques dans le processus d'intégration.

45. Il a ensuite proposé un certain nombre de mesures pour déclencher le processus d'intégration :

- 1) identifier au niveau de chaque groupement économique un certain nombre de pays clés qui auront pour tâche d'animer le processus d'intégration en entraînant les autres dans l'application des décisions prises au niveau régional et sous-régional.
- 2) sur la base de l'expérience de l'Afrique de l'Ouest, de mettre en place au sein de chaque communauté un groupe informel de promotion de l'intégration, composé

d'intellectuels, d'hommes d'affaires, de syndicats, d'organisations non-gouvernementales;

- 3) mettre en place, à l'exemple de la CEAO, d'un mécanisme sous-régional de mobilisation de ressources;
- 4) mettre en place des associations de jeunes, d'étudiants de femmes, de syndicats, d'employeurs qui auront pour tâche de promouvoir l'idée de la supra nationalité.

Il a indiqué que ces préceptes ont déjà fait leur preuve dans le cadre du marché commun européen.

46. Au cours du débat qui a suivi, le représentant de l'OUA a apporté son appui total à cette démarche. En plus des propositions faites par la CEA, il a insisté sur :

- i) la nécessité d'une pédagogie d'intégration et l'introduction de syllabus sur ce point dans l'enseignement;
- ii) la nécessité de donner la priorité aux programmes qui répondent le plus, aux besoins des populations.

47. Le représentant de la SADCC dans son intervention a insisté sur la nécessité de renforcer des OIG existants, comme condition préalable à toute action ultérieure.

48. Pour le représentant de BIT le point central consiste à entreprendre des efforts pour répondre aux besoins urgents des populations africaines. La CEA et l'OUA doivent conjuguer leurs efforts dans cette direction. Il a ajouté que compte tenu de la multitude de problèmes à résoudre et des activités à entreprendre,

il était urgent de programmer les interventions dans le temps et de se concentrer sur quelques actions qui répondent aux besoins les plus urgents des populations.

59. Le représentant de la CEEAC a déploré la faible participation des communautés sous-régionales aux travaux du comité conjoint CEA/OUA et insisté sur la nécessité de renforcer ces dernières.

N. Rapport du PNUD sur la préparation de son cinquième cycle de programmation en ce qui concerne le Programme régional pour l'Afrique (Point 12 de l'ordre du jour)

60. En présentant ce point de l'ordre du jour, le PNUD a commencé par indiquer que les grandes lignes du projet de programme pour le cinquième cycle tiraient les leçons du quatrième. La préparation du programme du cinquième cycle a commencé par des contacts entre la CEA et le PNUD à Tripoli en avril 1990. Le document préliminaire soumis par la CEA a été revu par le PNUD avant sa présentation à la réunion du système des Nations Unies et des OIG africaines tenue à Abidjan en février 1991. Le document actuel qui sera examiné par le Comité technique plénier et la Conférence des ministres de la CEA est donc le fruit d'un dialogue entre toutes les parties concernées. Les principales caractéristiques en sont les suivantes.

61. Tout d'abord, le volume de financement sera moindre qu'au cours du quatrième cycle. Cette contraction est la conséquence de la décision de la Conférence de Paris de voir le CIP des PMA augmenter d'au moins 5 p. 100; elle résulte aussi d'engagements pris au cours du quatrième cycle. Le volume de financement réellement disponible sera de 100 millions de dollars environ, contre 226 millions au cours du quatrième cycle dont 25 millions étaient allés aux OIG.

2. Ensuite l'approche par programme a été retenue de préférence à l'approche par projets, contrairement au quatrième cycle. Ceci signifie que les requêtes doivent clairement montrer les priorités par secteur, les liens entre les secteurs, la manière dont les objectifs seront atteints et le rôle que la part du PNUD jouera dans l'atteinte de ces objectifs.

3. Par ailleurs, s'agissant des thèmes majeurs, alors que le quatrième cycle mettait l'accent sur l'autosuffisance alimentaire, la mise en valeur des ressources naturelles, l'infrastructure, les OIG, l'intégration des femmes dans le processus de développement, la lutte contre la désertification et la Décennie des transports et communications en Afrique, le cinquième cycle a retenu, dans l'ordre, les thèmes suivants :

- intégration régionale, notamment la rationalisation et l'harmonisation des activités des OIG, la mise en place de la Communauté économique africaine, les transports et communications, la sécurité alimentaire, le développement industriel, la science et la technologie, le commerce et les finances;
- planification à long terme donnant la possibilité de soumettre des programmes à cheval sur plusieurs cycles, avec un accent particulier sur l'environnement lié au développement; enfin
- ressources humaines, notamment la santé, l'éducation, le secteur privé et l'intégration des femmes dans le processus de développement.

4. L'approche par programme devrait, notamment, permettre d'utiliser des CIP nationaux pour exécuter certaines composantes de

projets régionaux. Ce qui explique l'accent mis sur l'exécution nationale en vue de susciter la participation populaire.

65. En outre, des liens seront établis entre le programme régional pour l'Afrique au sud du Sahara, celui des pays arabes et le programme global/interrégional.

66. Les demandes de financement seront examinés par des comités d'évaluation de projets au niveau national avant leur transmission au PNUD à New-York.

67. Enfin, le PNUD compte mettre en place des mécanismes de mobilisation de ressources auprès d'autres bailleurs de fonds, utiliser davantage les services des volontaires des Nations Unies ainsi que la CTPD et la coopération technique entre pays africains.

58. Au cours du débat consécutif à cet exposé, les participants se sont félicités de cette approche du PNUD. Mais certains d'entre eux ont souhaité que l'approche par programme se fasse au niveau sectoriel. Ils ont aussi suggéré que certaines actions initiées au quatrième cycle soient poursuivies au cours du cinquième, car l'intégration économique est un processus continu et de longue haleine qui ne peut s'interrompre. Ils ont aussi exprimé leur inquiétude au sujet d'un hiatus prévisible entre les débours du quatrième cycle et ceux du cinquième cycle. Ils ont relevé que la présente réunion ne devait pas rouvrir le débat qui s'était déroulé à Abidjan, mais seulement aider les OIG à bien formuler leurs requêtes. Enfin, les participants ont été unanimes à souhaiter une augmentation des ressources du programme, compte tenu des besoins de financement des projets d'intégration économique en Afrique.

O. Divers (Point 13 de l'ordre du jour)

69. Les participants ont déploré que la réunion n'ait pas eu l'occasion de discuter des points suivants qui auraient présenté un intérêt certain :

- la coopération technique entre pays africains dont le potentiel est énorme;
- la place des MULPOC dans les mécanismes de coopération sous-régionale, en particulier les modalités de leur assistance aux OIG;
- le rôle des autres institutions parrainées par la CEA et l'OUA dans le processus d'intégration économique;
- les questions touchant au secteur informel; enfin
- le rôle du Groupe multidisciplinaire de conseillers régionaux de la CEA.

70. Ils ont, en conséquence, souhaité que ces questions soient discutées lors de la prochaine réunion et que les MULPOC soient contactés par les missions de consultants qui visiteront bientôt les sous-régions africaines.

P. Date et lieu de la prochaine réunion

71. Etant donné que beaucoup d'organisations représentées à cette réunion participent également à la réunion OUA/système des Nations Unies qui se tient à peu près à la même époque, les participants ont proposé que l'OUA et la CEA examinent la possibilité de jumeler ces deux réunions.

72. Par ailleurs, ils ont souhaité que les réunions futures se tiennent selon un système qui permette aux participants de découvrir les réalités des différentes OIG africaines.

73. Le lieu et la date de la prochaine réunion seront donc précisés après les consultations entre l'OUA, la CEA et les autres organisations du système des Nations Unies.